

**M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU
SÉANCE ORDINAIRE**

**MERCREDI
LE 9 JANVIER 2013**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le neuvième jour de janvier deux mille treize, à dix-neuf heures trente (19h30), à l'endroit ordinaire des séances, à laquelle sont présents son honneur le préfet, M. Gilles Dolbec, Saint-Jean-sur-Richelieu, et les conseillers régionaux suivants:

Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, MM. André Bergeron, Saint-Alexandre, Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville, Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Clément Couture, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Yves Duteau, Lacolle, Gérard Dutil, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Louis Hak, Saint-Georges-de-Clarenceville, Serges Lafrance, Henryville, Jacques Landry, Venise-en-Québec, Réal Ryan, Noyan, Michel Surprenant, Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9), Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Substitut : M. Jules Bergeron pour M. le maire Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Le Conseil siégeant avec quorum sous la présidence du préfet, M. Gilles Dolbec.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

19 h 30 Ouverture de la séance

M. Gilles Dolbec, préfet, souhaite ses meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2013.

Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

13083-13 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.- Ajout du point 1.1.1 B) : Municipalité de Lacolle : Règlements 2008-0085-26, 2008-0086-12 et 2008-0087-14.
- 2.- Ajout du point 1.1.1 C) : Municipalité de Saint-Alexandre : Règlement 12-245.
- 3.- Ajout du point 1.1.1 D) : Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : Réduction de la vitesse sur l'avenue Conrad-Gosselin (document 5).
- 4.- Le point 2.2.2 F.4 est retiré de l'ordre du jour.
- 5.- Ajout du document 3A au point 2.1.1.
- 6.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

13084-13 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional M. Gérard Dutil,

IL EST RÉSOLU:

D'ENTÉRINER et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu tenue le 12 décembre 2012 dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

PV2013-01-09

1.0 URBANISME

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

1.1.1 Avis techniques

A) Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix -
Règlement 293-2011 - Avis de non-conformité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a soumis le règlement 293-2011 adopté conformément à l'article 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

13085-13 Sur proposition du conseiller régional M. Gérard Dutil,
appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le règlement 293-2011 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix soit désapprouvé puisqu'il n'est pas conforme au schéma d'aménagement et de développement, à ses orientations et objectifs ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire compte tenu qu'il ne précise pas que l'usage complémentaire visé doit être relié à l'usage agricole existant sur le terrain comme une des conditions à respecter afin de rendre possible l'exploitation d'une boulangerie-pâtisserie dans l'affectation agricole;

DE demander à la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix de modifier le règlement soumis à l'intérieur d'un délai de 120 jours.

ADOPTÉE

B) Municipalité de Lacolle

B.1 Règlement 2008-0085-26

13086-13 Sur proposition du conseiller régional M. Yves Duteau,
appuyée par le conseiller régional M. Gérard Dutil,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu approuve le règlement 2008-0085-26 de la municipalité de Lacolle, transmis à la M.R.C. du Haut-Richelieu en vertu de l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

B.2 Règlement 2008-0086-12

13087-13 Sur proposition du conseiller régional M. Yves Duteau,
appuyée par le conseiller régional M. Gérard Dutil,

IL EST RÉSOLU:

PV2013-01-09

Résolution 13087-13 - suite

QUE le Conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu approuve le règlement 2008-0086-12 de la municipalité de Lacolle, transmis à la M.R.C. du Haut-Richelieu en vertu de l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

B.3 **Règlement 2008-0087-14**

13088-13 Sur proposition du conseiller régional M. Yves Duteau,
appuyée par le conseiller régional M. Gérard Dutil,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu approuve le règlement 2008-0087-14 de la municipalité de Lacolle, transmis à la M.R.C. du Haut-Richelieu en vertu de l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

C) **Municipalité de Saint-Alexandre - Règlement 12-245**

13089-13 Sur proposition du conseiller régional M. André Bergeron,
appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu approuve le règlement 12-245 de la municipalité de Saint-Alexandre, transmis à la M.R.C. du Haut-Richelieu en vertu de l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

D) **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu -
Réduction de la vitesse sur l'avenue Conrad-Gosselin**

CONSIDÉRANT l'article 628.1 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C.-24), lequel autorise une municipalité à conclure avec le ministère des Transports du Québec, une entente concernant la délégation de pouvoirs en matière de détermination des limites de vitesse;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu s'est prévaluée de cette disposition;

EN CONSÉQUENCE;

PV2013-01-09

13090-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Gérard Dutil,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu appuie les démarches de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en vue de réduire à 50km/h la vitesse maximum permise sur le tronçon de l'avenue Conrad-Gosselin comprise entre la bretelle de l'Autoroute 35 et le boulevard d'Iberville, le tout tel que mentionné à sa résolution 2012-12-0726.

ADOPTÉE

1.1.2 Modifications

A) Règlement 479

A.1 Avis de non-conformité du MAMROT

Les membres du Conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu prennent acte du dépôt de l'avis de non-conformité aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation particulièrement relativement au règlement 479, le tout émis le 11 décembre 2012 par le MAMROT.

A.2 Avis de motion - Règlement de remplacement

AVIS DE MOTION est par les présentes donné, par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux, à l'effet qu'il sera proposé lors de la prochaine séance, ou à toute autre séance subséquente, un règlement remplaçant le règlement 479 visant le schéma d'aménagement et de développement de la M.R.C. du Haut-Richelieu, le tout visant la correction des limites des zones inondables, la modification de l'affectation industrielle du territoire de Saint-Jean-sur-Richelieu et l'intégration de dispositions concernant les éoliennes et ce, suite à l'avis de non-conformité émis par le MAMROT le 11 décembre 2012.

1.2 Développement économique

1.2.1 Piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham - Confirmation de gratuité d'accès pour l'année 2013

13091-13 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu confirme au ministère des Transports que l'accès à la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham sera libre et gratuit pour tous les utilisateurs au cours de l'année 2013.

ADOPTÉE

1.2.2 Pacte rural 2007-2014 - Mont-Saint-Grégoire - Modification de protocole

13091A-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Suzanne Boulais, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant, la représentante de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ne participant pas à cette décision considérant le règlement 453;

IL EST RÉSOLU:

QUE le Conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu autorise la modification de l'entente intervenue avec la municipalité de Mont-Saint-Grégoire afin d'extensionner le délai pour la réalisation du projet de mise à niveau des installations servant aux organismes communautaires;

PV2013-01-09

Résolution 13091A-13 - suite

D'AUTORISER la signature des documents confirmant les modifications.

ADOPTÉE

2.0 FONCTIONNEMENT

2.1 Finances

2.1.1 Comptes - Factures

CONSIDÉRANT la liste de comptes et factures déposée sous la cote «documents 3 et 3A» des présentes;

CONSIDÉRANT le règlement 444 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE;

13092-13 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER la liste de comptes et factures déposée sous la cote «documents 3 et 3A » totalisant un montant de 1 871 036,25\$, laquelle est réputée faire partie intégrante des présentes;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre les paiements y relatifs.

ADOPTÉE

2.2 Fonctionnement - Divers

2.2.1 Reconduction des comités «Tourisme», «Environnement», «Développement économique», «Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture», «Sécurité publique» et «Schéma d'aménagement et de développement»

13093-13 Sur proposition du conseiller régional M. Yves Duteau, appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu confirme la reconduction des comités «Tourisme», «Environnement», «Développement économique», «Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture», «Sécurité publique» et «Schéma d'aménagement et de développement».

ADOPTÉE

2.2.2 Nominations

A) Nomination du préfet suppléant

A.1 Nomination

13094-13 Sur proposition du conseiller régional M. André Bergeron, appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, soit nommé au poste de préfet suppléant et ce, pour une période d'un an;

PV2013-01-09

Résolution 13094-13 - suite

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

M. Patrick Bonvouloir accepte la charge du poste qui lui est confié et remercie ses collègues de la confiance qui lui est témoignée pour la réalisation de ce mandat.

L'assermentation se tiendra après la levée de la séance

A.2 **Autorisation aux signatures bancaires**

13095-13 Sur proposition du conseiller régional M. André Bergeron, appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le préfet de la M.R.C. du Haut-Richelieu, M. Gilles Dolbec, ou en son absence le préfet suppléant, M. Patrick Bonvouloir, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Joane Saulnier, ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Manon Dextraze, à émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable, à signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la M.R.C., à demander l'ouverture par la banque de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la M.R.C. et à signer tout document ou convention utile et ce, pour tous les comptes détenus par la M.R.C. du Haut-Richelieu auprès de la Banque Nationale du Canada.

ADOPTÉE

B) **Membres du Comité administratif pour l'année 2013**

B.1 **Nominations**

CONSIDÉRANT QUE le préfet de la M.R.C. du Haut-Richelieu M. Gilles Dolbec et le préfet suppléant, M. Patrick Bonvouloir, siègent d'office au sein du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE;

13096-13 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland, appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

IL EST RÉSOLU:

QUE M. André Bergeron, maire de la municipalité de Saint-Alexandre, M. Michel Surprenant, maire de la municipalité de Saint-Sébastien, et le conseiller régional Mme Christiane Marcoux, soient nommés à titre de membres du Comité administratif de la M.R.C. du Haut-Richelieu pour l'année 2013;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

Mme Christiane Marcoux, M. André Bergeron et M. Michel Surprenant acceptent la charge du poste qui leur est confié.

L'assermentation se tiendra après la levée de la séance.

PV2013-01-09

C) Membres du Bureau des délégués pour l'année 2013, substitués et assermentation

C.1 Nominations

CONSIDÉRANT QUE le préfet de la M.R.C. du Haut-Richelieu, M. Gilles Dolbec, ou en son absence le préfet suppléant, M. Patrick Bonvouloir, siègent d'office à titre de membres du Bureau des délégués de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, le tout conformément à l'article 129 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE;

13097-13 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland, appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseiller régional M. Michel Surprenant, maire de la municipalité de Saint-Sébastien, ou en son absence, M. André Bergeron, maire de la municipalité de Saint-Alexandre, soient nommés à titre de délégués de la M.R.C. du Haut-Richelieu pour l'année 2013;

QUE le conseiller régional M. Réal Ryan, maire de la municipalité de Noyan, ou en son absence, M. Serges Lafrance, maire de la municipalité d'Henryville, soient nommés à titre de délégués de la M.R.C. du Haut-Richelieu pour l'année 2013;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

MM. Michel Surprenant, Réal Ryan, André Bergeron et Serges Lafrance acceptent la charge du poste qui leur est confié.

L'assermentation se tiendra après la levée de la séance.

D) Délégués au comité «Tourisme» pour l'année 2013

D.1 Nomination - Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et Région

13098-13 Sur proposition du conseiller régional M. Yves Duteau, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional Mme Suzanne Boulais, maire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, soit nommée membre du comité «Tourisme» de la M.R.C. du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandatée à titre de déléguée officielle de la M.R.C. du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du conseil d'administration de l'organisme Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et Région et ce, pour l'année 2013;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

Mme Suzanne Boulais accepte la charge du poste qui lui est confié.

D.2 Comité consultatif de la Station nautique

13099-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Clément Couture,

IL EST RÉSOLU:

PV2013-01-09

Résolution 13099-13 - suite

QUE le conseiller régional M. Gérard Dutil, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, soit nommé membre du comité «Tourisme» de la M.R.C. du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la M.R.C. du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité consultatif de la Station nautique et ce, pour l'année 2013;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

M. Gérard Dutil accepte la charge du poste qui lui est confié.

D.3 Conseil d'administration du Comité Pro-Piste - Délégués

13100-13 Sur proposition du conseiller régional M. Yves Duteau, appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE les conseillers régionaux Mme Suzanne Boulais, maire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, Mme Christiane Marcoux, ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, et M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, soient nommés membres du comité «Tourisme» de la M.R.C. du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatés à titre de délégués officiels de la M.R.C. du Haut-Richelieu pour la représenter en alternance au sein du conseil d'administration du Comité Pro-Piste de même que dans le cadre de rencontres de travail;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

Mme Suzanne Boulais, Mme Christiane Marcoux et M. Patrick Bonvouloir acceptent la charge du poste qui leur est confié.

E) Délégués au comité «Environnement» pour l'année 2013

E.1 Nomination - Dossier du Pont Alburg-Swanton, Lake Champlain Basin Program et Steering Committe du Lac Champlain

13101-13 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland, appuyée par le conseiller régional M. Yves Duteau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Louis Hak, maire de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, soit nommé membre du comité «Environnement» de la M.R.C. du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la M.R.C. du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité créé pour le dossier du Pont Alburg-Swanton, le Lake Champlain Basin Program et le Steering Committe du Lac Champlain et ce, pour l'année 2013;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

M. Louis Hak accepte la charge du poste qui lui est confié.

E.2 Nomination - Comité de suivi au dossier d'éradication de la châtaigne d'eau

13102-13 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland, appuyée par le conseiller régional M. Yves Duteau,

IL EST RÉSOLU:

PV2013-01-09

Résolution 13102-13 - suite

QUE le conseiller régional M. Louis Hak, maire de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, soit nommé membre du comité «Environnement» de la M.R.C. du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la M.R.C. du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité de suivi du dossier d'éradication de la châtaigne d'eau et ce, pour l'année 2013;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

M. Louis Hak accepte la charge du poste qui lui est confié.

E.3 Nomination - Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi

13103-13 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland, appuyée par le conseiller régional M. Yves Duteau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Louis Hak, maire de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, soit nommé membre du comité «Environnement» de la M.R.C. du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la M.R.C. du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du conseil d'administration de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi et ce, pour l'année 2013;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

M. Louis Hak accepte la charge du poste qui lui est confié.

E.4 Nominations - COVABAR

A) Délégué

13104-13 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland, appuyée par le conseiller régional M. Louis Hak,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Yves Duteau, maire de la municipalité de Lacolle, soit nommé membre du comité «Environnement» de la M.R.C. du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté pour agir à titre de représentant de la M.R.C. du Haut-Richelieu au sein du conseil de concertation et du conseil d'administration du COVABAR et ce, pour l'année 2013;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

M. Yves Duteau accepte la charge du poste qui lui est confié.

B) Substitut

13105-13 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland, appuyée par le conseiller régional M. Louis Hak,

IL EST RÉSOLU:

PV2013-01-09

Résolution 13105-13 - suite

QUE le conseiller régional M. Jacques Desmarais, maire de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, soit nommé membre du comité «Environnement» de la M.R.C. du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté pour agir à titre de substitut à M. Yves Duteau, représentant de la M.R.C. du Haut-Richelieu au sein du conseil de concertation et du conseil d'administration du COVABAR et ce, pour l'année 2013;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

E.5 Comité formé pour l'analyse des plans de gestion de la plaine inondable

13106-13 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan, appuyée par le conseiller régional M. Yves Duteau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préfet M. Gilles Dolbec, ou en son absence le préfet suppléant, M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, de même les conseillers régionaux Mme Christiane Marcoux, ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Clément Couture, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, et M. Jacques Landry, maire de la municipalité de Venise-en-Québec, soient nommés membres du comité «Environnement» de la M.R.C. du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatés pour agir à titre de représentants de la M.R.C. du Haut-Richelieu au sein du comité technique formé pour l'analyse des plans de gestion de la plaine inondable à être déposés par les municipalités auprès de la M.R.C. et ce, pour l'année 2013;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

M. Gilles Dolbec, M. Patrick Bonvouloir, Mme Christiane Marcoux, M. Clément Couture et M. Jacques Landry acceptent la charge du poste qui leur est confié.

E.6 Nomination des administrateurs de Compo-Haut-Richelieu inc.

13107-13 Sur proposition du conseiller régional M. Gérard Dutil, appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland, les représentants des municipalités de Saint-Georges-de-Clarenceville et Sainte-Anne-de-Sabrevois ne participant pas à cette décision, considérant que le conseil de leur municipalité respective s'est prévalu des dispositions de l'article 10.1 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1) relativement aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des déchets,

IL EST RÉSOLU:

QUE M. Gilles Dolbec, préfet et maire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, Mme Christiane Marcoux, Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. André Bergeron, maire de la municipalité de Saint-Alexandre, et M. Réal Ryan, maire de la municipalité de Noyan, soient nommés membres du comité "Environnement" de la M.R.C. du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatés pour agir à titre d'administrateurs de Compo-Haut-Richelieu inc. et ce, pour un terme de deux (2) ans;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

Mme Christiane Marcoux et MM. Gilles Dolbec, André Bergeron et Réal Ryan acceptent la charge du poste qui leur est confié.

PV2013-01-09

E.7 **Nominations à la présidence et vice-présidence de Compo-Haut-Richelieu inc.**

E.7.1 **Présidence**

13108-13 Sur proposition du conseiller régional M. Yves Duteau, appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland, les représentants des municipalités de Saint-Georges-de-Clarenceville et Sainte-Anne-de-Sabrevois ne participant pas à cette décision, considérant que le conseil de leur municipalité respective s'est prévalu des dispositions de l'article 10.1 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1) relativement aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des déchets,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu nomme Mme Christiane Marcoux, conseiller régional, à titre de présidente de Compo-Haut-Richelieu inc.;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

Mme Christiane Marcoux accepte la charge du poste qui lui est confié.

E.7.2 **Vice-présidence**

13109-13 Sur proposition du conseiller régional M. Yves Duteau, appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland, les représentants des municipalités de Saint-Georges-de-Clarenceville et Sainte-Anne-de-Sabrevois ne participant pas à cette décision, considérant que le conseil de leur municipalité respective s'est prévalu des dispositions de l'article 10.1 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1) relativement aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des déchets,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu nomme M. Réal Ryan, maire de la municipalité de Noyan, à titre de vice-président de Compo-Haut-Richelieu inc.;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

M. Réal Ryan accepte la charge du poste qui lui est confié.

F) **Délégués au comité «Développement économique»**

F.1 **CRÉ de la Montérégie Est - Nomination**

13110-13 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, soit nommé membre du comité «Développement économique» de la M.R.C. du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la M.R.C. du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du conseil d'administration de la CRÉ de la Montérégie Est et ce, pour l'année 2013;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

M. Patrick Bonvouloir accepte la charge du poste qui lui est confié.

PV2013-01-09

F.2 Comité de sélection du Fonds de développement régional (FDR) de la CRÉ de la Montérégie Est - Nomination

13111-13 Sur proposition du conseiller régional M. Yves Duteau, appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, soit nommé membre du comité «Développement économique» de la M.R.C. du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la M.R.C. du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité de sélection du Fonds de développement régional (FDR) de la CRÉ de la Montérégie Est et ce, pour l'année 2013;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

M. Patrick Bonvouloir accepte la charge du poste qui lui est confié.

F.3 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (CRNNT)

13112-13 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland, appuyée par le conseiller régional M. Gérard Dutil,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, soit nommé membre du comité «Développement économique» de la M.R.C. du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la M.R.C. du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité de sélection du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (CRNNT) et ce, pour l'année 2013;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

M. Patrick Bonvouloir accepte la charge du poste qui lui est confié.

F.4 Corridor Patrimonial de la Rivière Richelieu

Point retiré de l'ordre du jour.

F.5 Corporation du Fort Saint-Jean

13113-13 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional Mme Christiane Marcoux soit nommée membre du comité «Développement économique» de la M.R.C. du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandatée à titre de déléguée officielle de la M.R.C. du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du conseil d'administration de la Corporation du Fort Saint-Jean et ce, pour l'année 2013;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

Mme Christiane Marcoux accepte la charge du poste qui lui est confié.

PV2013-01-09

F.6 Comité régional de la vision stratégique du Haut-Richelieu

CONSIDÉRANT QU'un comité régional regroupant plusieurs organismes régionaux du territoire afin d'assurer le suivi de la vision stratégique pour le Haut-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE;

13114-13 Sur proposition du conseiller régional M. Gérard Dutil,
appuyée par le conseiller régional M. Yves Duteau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

DE DÉLÉGUER M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, afin de représenter la M.R.C. du Haut-Richelieu au sein du comité régional établi pour le suivi de la vision stratégique du Haut-Richelieu et ce, pour l'année 2013, le tout puisqu'il fait partie du comité «Développement économique» de la M.R.C. du Haut-Richelieu;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

M. Patrick Bonvouloir accepte la charge du poste qui lui est confié.

F.7 Comité de mise en opération du réseau de fibres optiques et conseil d'administration de Développement Innovations Haut-Richelieu

13115-13 Sur proposition du conseiller régional M. André Bergeron,
appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les conseillers régionaux Mme Suzanne Boulais, maire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, et M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, soient nommés membres du comité «Développement économique» de la M.R.C. du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatés à titre de membre du comité établi pour la mise en opération du réseau de fibres optiques de même qu'à titre de délégués officiels de la M.R.C. du Haut-Richelieu afin de la représenter au sein du conseil d'administration de Développement Innovations Haut-Richelieu et ce, pour l'année 2013;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

Mme Suzanne Boulais et M. Patrick Bonvouloir acceptent la charge du poste qui leur est confié.

G) Comité consultatif «culture» du CEHR (CLD) - Délégué

13116-13 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
appuyée par le conseiller régional M. Clément Couture,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Yves Duteau, maire de la municipalité de Lacolle, soit nommé membre des comités «Développement économique» et «Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture» de la M.R.C. du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la M.R.C. du Haut-Richelieu afin de la représenter au sein du comité consultatif de la culture du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) et ce, pour l'année 2013;

PV2013-01-09

Résolution 13116-13 - suite

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

M. Yves Duteau accepte la charge du poste qui lui est confié.

H) Délégués au comité «d'Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture»

H.1 Conseil d'administration de la S.P.E.C. - Délégué

13117-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Gérard Dutil,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Pierre Chamberland, maire de la municipalité de Saint-Valentin, soit nommé membre du comité «Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture» de la M.R.C. du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué de la M.R.C. du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du conseil d'administration de la S.P.E.C. et ce, pour l'année 2013;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

M. Pierre Chamberland accepte la charge du poste qui lui est confié.

H.2 Comité d'application de la Politique culturelle du Haut-Richelieu - Nominations

13118-13 Sur proposition du conseiller régional M. Gérard Dutil, appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE Mme Christiane Marcoux, conseiller régional, et M. Yves Duteau, maire de la municipalité de Lacolle, soient nommés membres du comité «Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture» de la M.R.C. du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatés à titre de délégués de la M.R.C. du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité d'application de la Politique culturelle du Haut-Richelieu et ce, pour l'année 2013;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

Mme Christiane Marcoux et M. Yves Duteau acceptent la charge du poste qui leur est confié.

H.3 Comité des partenaires du Complexe Jeunesse

13119-13 Sur proposition du conseiller régional M. André Bergeron, appuyée par le conseiller régional M. Gérard Dutil,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, soit nommé membre du comité «Développement économique» de la M.R.C. du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la M.R.C. du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité des partenaires du complexe jeunesse et ce, pour l'année 2013;

PV2013-01-09

Résolution 13119-13 - suite

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

M. Patrick Bonvouloir accepte la charge du poste qui lui est confié.

I) **Comité de sécurité publique**

I.1 **Nominations**

13120-13 Sur proposition du conseiller régional M. Louis Hak, appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE les conseillers régionaux M. Jacques Desmarais, maire de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Yves Duteau, maire de la municipalité de Lacolle, M. Gérard Dutil, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, et M. Michel Surprenant, maire de la municipalité de Saint-Sébastien, soient nommés à titre de délégués de la M.R.C. du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité de sécurité publique;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

MM. Yves Duteau, Gérard Dutil et Michel Surprenant acceptent la charge du poste qui leur est confié.

J) **Comité schéma d'aménagement et comité consultatif agricole (CCA) - Nominations**

13121-13 Sur proposition du conseiller régional M. Gérard Dutil, appuyée par le conseiller régional M. Yves Duteau,

IL EST RÉSOLU:

QUE M. Gilles Dolbec, préfet et maire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, ou en son absence le préfet suppléant, M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, de même que les conseillers régionaux Mme Suzanne Boulais, maire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, M. André Bergeron, maire de la municipalité de Saint-Alexandre, M. Michel Surprenant, maire de la municipalité de Saint-Sébastien, et Mme Christiane Marcoux, conseiller régional, soient nommés à titre de membres du comité schéma d'aménagement et du comité consultatif agricole (CCA);

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

M. Gilles Dolbec, M. Patrick Bonvouloir, Mme Christiane Marcoux, Mme Suzanne Boulais, M. André Bergeron et M. Michel Surprenant acceptent la charge du poste qui leur est confié.

K) **Comité formé pour gérer le Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la Rivière Richelieu et des milieux humides associés - Nominations**

13122-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

PV2013-01-09

Résolution 13122-13 - suite

QUE le Conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu confirme la composition du comité formé pour gérer le Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la Rivière Richelieu et des milieux humides pour l'année 2013 à savoir :

M. Serges Lafrance, maire d'Henryville,
M. Yves Duteau, maire de Lacolle,
M. Réal Ryan, maire de Noyan,
M. Jacques Desmarais, maire de Saint-Blaise-sur-Richelieu,
M. Gilles Dolbec, préfet et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu,
M. Gérard Dutil, maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix,
M. Clément Couture, maire de Sainte-Anne-de-Sabrevois,
M. Marcel Comiré, représentant de COVABAR,
Mme Renée Gagnon, représentante de CIME Haut-Richelieu,
Mme Caroline Roberge, aménagiste;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la M.R.C..

ADOPTÉE

MM. Serges Lafrance, Yves Duteau, Réal Ryan, Gilles Dolbec, Gérard Dutil et Clément Couture acceptent la charge du poste qui leur est confié.

Le préfet de la M.R.C. félicite tous les membres du Conseil nommés au sein de différents comités et les remercie de leur implication et le travail à accomplir.

3.0 **COURS D'EAU**

3.1 **Ruisseau Chartier, branche 17 - Sainte-Anne-de-Sabrevois - Entérinement de factures et autorisation à répartir**

CONSIDÉRANT QU'un budget supplémentaire est nécessaire pour chaque projet de creusage, nettoyage ou entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. peut imposer une nouvelle somme de deniers en cours d'année, le tout afin de répartir les dépenses relatives à l'aménagement, l'entretien et le nettoyage de cours d'eau, conformément à l'article 976 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE;

13123-13 Sur proposition du conseiller régional M. Clément Couture, appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu entérine les factures présentées pour la réalisation de travaux dans la branche 17 du Ruisseau Chartier, à savoir:

BMI experts-conseils inc. (2011-157)	2 887,31\$
Média transcontinental.....	90,64\$
BMI experts-conseils inc.....	2 389,98\$
Béton Laurier inc.....	8 867,04\$
BMI experts-conseils inc.....	886,74\$
Frais d'administration.....	500,00\$
Total	15 621,71\$

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier de la M.R.C. du Haut-Richelieu à faire parvenir à la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, sa quote-part pour les frais encourus dans ce dossier et ce, suivant la réglementation en vigueur;

PV2013-01-09

Résolution 13123-13 - suite

QU'il soit chargé un taux d'intérêt de 8% pour tout solde impayé à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date d'émission de la facture.

ADOPTÉE

4.0 **VARIA**

4.1 **Dépôt des documents d'information et rapport des délégués**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les documents d'information à l'ensemble des membres soit :

- 1) Conciliation bancaire pour la période «novembre 2012» version finale et la période «décembre 2012» version préliminaire.

5.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

6.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

13124-13 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
appuyée par le conseiller régional M. Gérard Dutil,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, ce 9 janvier 2013.

ADOPTÉE

Gilles Dolbec,
Préfet

Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier